

FÉMINICIDE DE MÉRIGNAC: L'EX-MARI DE CHAHINEZ DAUD RENVOYÉ DEVANT LES ASSISES POUR ASSASSINAT

Hugues Garnier avec AFP Le 08/03/2024 à 16:56



Chahinez Daoud a été brûlée vive en mai 2021 par son ex-mari contre lequel elle avait plusieurs fois porté plainte. Mis en examen au départ pour homicide volontaire, il a été renvoyé devant la cour d'assises de Gironde pour assassinat.

L'ex-mari d'une **femme brûlée vive en 2021, près de Bordeaux**, a été renvoyé pour assassinat devant la cour d'assises de Gironde, indique le parquet de Bordeaux à nos confrères de **l'Agence Radio France**, confirmant une information de l'AFP.

Le 4 mai 2021 à Mérignac, Chahinez Daoud, 31 ans, mère de trois enfants dont deux issus d'une première union, avait été blessée par balle aux jambes puis brûlée vive dans la rue, devant chez elle, deux mois après avoir déposé une plainte - mal enregistrée par la police - contre son conjoint dont elle était séparée.

Mounir Boutaa, 44 ans, maçon de profession ayant la double nationalité franco-algérienne, venait alors de sortir de prison après une condamnation pour violences conjugales, en juin 2020, à 18 mois de prison dont 9 avec sursis. Il avait été libéré en décembre avec obligation de soins et interdiction d'entrer en contact avec sa femme.

La victime ne disposait pas de **téléphone grave danger** et son époux ne s'était pas vu attribuer de bracelet anti-rapprochement à sa remise en liberté, le dispositif n'étant "pas effectif", avaient alors indiqué les autorités.

Initialement mis en examen pour homicide volontaire

L'homme avait été arrêté une demi-heure après les faits dans une commune limitrophe, porteur d'un fusil de chasse, d'un pistolet automatique et d'une cartouchière.

Le chef de mise en examen initial, homicide volontaire, avait été requalifié par la suite en assassinat à la demande de la partie civile et il a été retenu par le juge d'instruction, conformément aux réquisitions du parquet, dans son ordonnance de mise en accusation datée du 28 février.

Interrogées par nos confrères de l'AFP au sujet d'un éventuel appel, ses avocates n'ont pas répondu dans l'immédiat.

"Nous avons toujours indiqué que la préméditation dans ce dossier nous semblait parfaitement caractérisée", s'est félicité pour sa part Me Julien Plouton, conseil des parents de la victime.

Outre des expertises sur les armes, l'accusation s'appuie sur les témoignages et auditions qui "écartent l'imputabilité du crime à un tiers": le mis en cause "était seul à proximité de la victime au moment des faits".

Des "défaillances" de certains policiers

D'après l'enquête, après avoir repéré les lieux deux jours avant à l'aide d'un nouveau véhicule pour ne pas être reconnu, il y était retourné au matin du 6 mai muni de briquets, de plusieurs armes et d'un bidon d'essence, et y avait attendu toute la journée avant de passer à l'acte vers 18h.

Mounir Boutaa, dont le discernement a été qualifié d'"altéré" par les experts psychiatres durant l'instruction, reconnaît avoir agi volontairement, dans le but de "punir" la victime, de lui "laisser des traces" et de lui "faire la peur de sa vie", souligne l'acte de mise en accusation.

L'affaire avait conduit le gouvernement à diligenter une mission d'inspection sur les conditions de remise en liberté et le suivi de l'ex-mari. Elle avait relevé une série de "défaillances", tandis qu'une enquête de l'Inspection générale de la police nationale (IGPN) pointait fautes et erreurs d'appréciation.

Cinq policiers avaient fait l'objet de sanctions disciplinaires, dont le directeur départemental de la police de Gironde et le commissaire de Mérignac en fonction à l'époque.

122 féminicides recensés en 2021

Les deux responsables avaient omis d'informer leur hiérarchie et la mission d'inspection que le policier ayant mal enregistré la plainte de la victime, le 15 mars 2021, avait lui-même été condamné à huit mois de prison avec sursis probatoire, pour violences conjugales, le 10 février précédent. Ce dernier a été radié de la police.

La famille a lancé l'an dernier **une requête en indemnisation pour "faute lourde"** contre l'État, toujours en cours.

En 2021, 122 femmes avaient été tuées par leur conjoint ou ex-conjoint. En moyenne sur les dernières années, un féminicide survient tous les trois jours en France.

3919: le numéro de téléphone pour les femmes victimes de violences

Le "3919", "Violence Femmes Info", est le numéro national de référence pour les femmes victimes de violences (conjugales, sexuelles, psychologiques, mariages forcés, mutilations sexuelles, harcèlement...). C'est gratuit et anonyme.

Il propose une écoute, informe et oriente vers des dispositifs d'accompagnement et de prise en charge. Ce numéro est géré par la Fédération nationale solidarité femmes (FNSF).

DOSSIER : FÉMINICIDES ET VIOLENCES CONTRE LES FEMMES



Hugues Garnier avec AFP

Journaliste BFMTV